

Réunion ordinaire
Vendredi 29 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le vendredi 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2017

Date d'affichage: 22/09/2017

Présents: MM DARCY MMES ET MM MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

Absents excusés :

Absents: M. PIAT

M. JOSSEAUX a été élu secrétaire

Approbation et signature du compte rendu du précédent conseil.

Bilan de la soirée du 13 juillet

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont apporté leur aide à l'organisation de cette soirée qui fut une réussite en regroupant 150 personnes pour un cout net à la charge de la commune de 3098,51€

Travaux d'enfouissement des réseaux :

Lors de la dernière réunion de chantier un sinistre chez un particulier a été déclaré aux assurances.

Le financement de l'enfouissement est assuré en partie par un emprunt long terme de 240 000€ Une partie des travaux concernant les télécommunications a fait l'objet d'une convention avec Orange qui en financera une partie à hauteur de 12 000€

Les travaux doivent se poursuivre jusqu'à la fin décembre.

Déploiement de la fibre :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le déploiement de la fibre se fera depuis le centre de Ressons-sur-Matz avec un répartiteur à Monchy-Humières
La Commune n'aura pas à financer les travaux

Prévision des travaux, fin 2017 début 2018.

Avancement du P.L.U

Les différentes opérations ont pris un peu de retard sur le planning initial.

Les plans de zonage concernant les zones à bâtir doivent être priorités.

Une réunion est à prévoir après le 10 octobre.

DÉLIBÉRATION N°2017_030

OBJET : DELIBERATION SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) OISE-ARONDE – AVIS DE LA COMMUNE

Conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'Environnement, par courrier en date du **15/06/2017**, l'Etat a transmis pour avis à la Commune de **BAUGY** le projet de périmètre révisé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

Le périmètre du SAGE Oise-Aronde a été arrêté le 16 octobre 2001. Mis en œuvre depuis le 08 juin 2009, le SAGE est actuellement en phase de révision. Cette nouvelle étape a pour objectif d'actualiser les documents du SAGE et de recadrer les orientations et objectifs de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En parallèle de cette étude, la révision du périmètre du SAGE a été engagée dans le but de respecter les limites hydrographiques et prendre en considération les SAGES limitrophes (Nonette, Automne, Brèche, Oise-Moyenne, Somme aval et cours d'eau côtiers).

Le périmètre proposé, joint en annexe, respecte au maximum les limites de l'Unité Hydrographique Oise-Aronde.

Le périmètre proposé inclut pour tout ou partie de la Commune de **BAUGY**.

Après consultation de ce périmètre et lecture du dossier justifiant ce dernier,

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 4 mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer,

Il est proposé d'émettre un avis **favorable** au projet de périmètre révisé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Oise-Aronde.

DÉLIBÉRATION N°2017_031

Objet : Enfouissement du réseau téléphonique cavée Castelain.

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité de procéder à l'enfouissement du réseau téléphonique cavée Castelain, ces travaux n'ayant pas été pris en compte lors de l'établissement du devis d'enfouissement des réseaux secs, rue St Médard et du Jeu d'arc.

Il présente un devis de l'entreprise **CAGNA BP 70213 60202 COMPIEGNE CEDEX pour un montant HT de 2419,00€€ soit 2902,80€ TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise **CAGNA BP 70213 60202 COMPIEGNE CEDEX pour un montant HT de 2419,00€€ soit 2902,80€ TTC**
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°2017_032

Objet : Acquisition d'une parcelle de marais.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de **Monsieur JOURDAIN** au nom de la **Société Civile de l'Aronde 6, place de Château 60 113 MONCHY-HUMIERES** propriétaire d'une parcelle de marais qu'il propose de céder à la commune de Baugy, parcelle cadastrée AA2 et d'une contenance de 1h93ca moyennant la somme de 8500€ plus les frais notariés liés à cette transaction.

Monsieur le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de cette parcelle aux conditions proposées par **Monsieur JOURDAIN** au nom de la **Société Civile de l'Aronde 6, place de Château 60 113 MONCHY-HUMIERES** et soumet sa proposition au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide, par 8 voix pour et 1 contre, d'acquérir cette parcelle et de porter le montant de l'acquisition et les frais notariés au budget 2018.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Information SIVOM de MONCHY-HUMIERES BAUGY BRAISNES-SUR-ARONDE

Lors de la dernière réunion du SIVOM, il a été envisagé la mise à jour des plans du réseau d'eau potable ainsi que leur numérisation et la pose de 3 vannes d'arrêt dans les trois villages.

Questions diverses :

SAMEDI 7 OCTOBRE.

Nettoyage du village.

SECURITE ROUTIERE

Monsieur DESAUNAY demande avec insistance la pose d'un miroir rue de la Belle Croix. Il en sera envisagé un autre également rue de l'Eglise et rue de Revennes.

ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS

Les trottoirs doivent être remis dans l'état dans lequel ils étaient avant les travaux.

D'autre part, il est rappelé que le chantier est **INTERDIT AU PUBLIC**

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

COMMUNE

DARCY

MORIN

GAMBÉ

DENAUW

DESAUNAY

PIAT J-C

PETIT

JOSSEAUX

VAN HOUTEGHEM

D'HEYGERE